



CONCOURS D'ART ORATOIRE



Club Optimiste Vaudreuil-Dorion

OBJECTIFS

- L'organisation « Optimist International » est soucieuse d'offrir aux jeunes l'opportunité de développer leur personnalité et leur confiance en soi et de leur permettre d'exposer leurs visions personnelles sur des sujets d'actualité.
- Ce concours n'est pas conçu pour reconnaître et honorer seulement le meilleur orateur de l'école ou d'un milieu; il est destiné à fournir aux participants l'entraînement, l'encouragement et l'expérience qui les aideront à développer leurs connaissances et devenir des citoyens à part entière dans la société.

CLIENTÈLE VISÉE

- Le concours s'adresse aux élèves de moins de 18 ans au 1^{er} octobre 2017.
- Ce concours s'adresse autant aux garçons qu'aux filles. Ils participeront toutefois à des concours distincts.
- L'attestation de fréquentation scolaire est obligatoire.

THÈME

« D'où proviennent mes racines optimistes ? »

PRIX

- Bourse d'étude de 2500\$ pour le gagnant ou la gagnante du District
- Trophées pour les gagnants et gagnantes à chaque niveau de concours
- Certificat de participation à tous les participants

NIVEAUX DE CONCOURS / ENDROIT / DATES

Niveau*	Endroit	Dates
Club Optimiste Vaudreuil-Dorion	Centre Multisport Vaudreuil-Dorion	24 février 2018
Zone 5 Vaudreuil – Soulanges	Centre Multisport Vaudreuil-Dorion	24 mars 2018

* Le gagnant et la gagnante de chaque niveau de concours est éligible pour le niveau suivant.

INSCRIPTIONS

- Coût : Gratuit
- Remplir un formulaire d'inscription. Veuillez noter qu'il est important que la section des parents soit remplie pour confirmer l'inscription.

RESPONSABLE DES CONCOURS :

- Pierre Dolbec : 450-455-5348 ou dolbec.p@videotron.ca



CONCOURS D'ART ORATOIRE



Club Optimiste Vaudreuil-Dorion

PRÉSENTATION

- **Durée** : Ne doit pas être inférieure à quatre (4) minutes, ni excéder cinq (5) minutes.
- **Langue** : Le candidat peut prononcer son discours en français ou en anglais.
- **Rédaction du texte** : Chaque candidate ou candidat rédige son propre discours. Cependant, la candidate ou le candidat peut bénéficier de conseils au cours de la rédaction du discours et peut effectuer des changements mineurs ou y apporter des améliorations en tout temps. **Le texte doit être remis au plus tard le 16 février 2018.**

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Tous les candidats doivent traiter ce thème imposé. Tous les candidats doivent énoncer le thème choisi avant de commencer leur allocution, à défaut de quoi trois (3) points de pénalité sont automatiquement inscrits par le chronométrateur.
2. Le candidat ne doit pas lire le texte de son discours. Cependant, on lui permet quelques notes et l'usage d'un lutrin. Aucun chant ne sera inclus dans le discours. L'utilisation d'accessoires, d'uniformes, de costumes particulier ou le recours à un souffleur sont interdits. Tout manquement à ce règlement entraîne la disqualification.
3. La durée de chaque discours ne devra pas être inférieure à quatre (4) minutes, ni excéder cinq (5) minutes. On n'avertira pas les candidats fautifs sur ce rapport, mais on enlèvera un point pour chaque dix secondes en moins ou en plus du temps fixé. Le chronométrateur officiel inscrira ces pénalités. Le calcul de la durée de l'allocution commencera après l'énoncé du sujet à traiter. Toute salutation aux juges ou à l'auditoire, etc. devra précéder l'énoncé du titre du thème choisi. Le temps du discours finira avec le dernier mot du candidat.
4. Le candidat ne peut faire aucune allusion qui permettrait de savoir de quelle école il provient. L'identification personnelle entraînera une pénalité de deux (2) points.
5. Avant le début du concours, le responsable du concours réunit les candidats dans une salle séparée et procède à un tirage, en présence de tous les concurrents, pour déterminer l'ordre de présentation des candidats. Le premier tirage détermine qui des filles ou des garçons commenceront en premier. Le deuxième tirage est séparément pour les filles et pour les garçons et il détermine l'ordre dans lequel les candidats se présenteront pour le concours. Le premier concurrent est identifié par la lettre A, le deuxième par la lettre B et ainsi de suite. Le nom et la provenance de chaque concurrent ne seront énoncés qu'après le dernier discours et seulement après que les juges et le chronométrateur auront quitté la salle où se tient le concours.
6. Le concurrent A est le premier à entrer dans la salle. Les autres restent dans une salle séparée. Après l'allocution du premier candidat, le concurrent B est invité à entrer dans la salle et à faire son allocution. Et ainsi de suite pour les autres concurrents. Le concurrent reste dans la salle après son allocution.



CONCOURS D'ART ORATOIRE



Club Optimiste vaudreuil-Dorion

7. Toute protestation relative à l'organisation du concours doit être faite aussitôt que possible après que l'irrégularité justifiant la protestation est signalée. Les protestations reçues après que les juges se seront retirés pour délibérer, seront ignorées. Le président du concours jugera les protestations conformément aux règlements du concours. La décision du président est finale, irrévocable et sans appel.
8. Le Club Optimiste se réserve le droit de publier, d'enregistrer et de rééditer un discours et cela sans rémunération à l'auteur du discours ou à l'orateur, ni au propriétaire des droits d'auteur sur une partie ou l'ensemble du discours.

QUALIFICATION DES CANDIDATS

1. Tous les candidats devront fournir une preuve de leur participation au programme scolaire avec leur feuille d'inscription signée, avant le concours de zone, région et du district. Voir le formulaire d'inscription ci-joint.
2. Chaque candidat inscrit au concours doit remettre un exemplaire de son discours rédigé à l'ordinateur et à double interligne, et sur lequel apparaît le nom de la candidate ou du candidat et celui du club Optimiste Vaudreuil-Dorion. Cet exemplaire doit être attaché au formulaire officiel ainsi que l'acte de naissance de la candidate ou du candidat avant qu'ils ne puissent participer au concours.
3. Tout élève qui a déjà gagné une bourse d'études dans le cadre d'un concours d'art oratoire de district n'est admissible à aucune autre compétition ultérieure.
4. Un concurrent n'est admissible qu'à un seul concours Optimiste durant une même année.
5. Tous les concurrents, à quelque échelon que ce soit, doivent fournir un exemplaire de leur acte de naissance avec leur formulaire d'inscription avant de pouvoir participer.

ATTRIBUTION DES POINTS

1. **Qualités personnelles** (apparence, aplomb, personnalité, attitude) **20 points**
2. **Le contenu du discours** (fidélité du thème, logique, contenu, couleur, vocabulaire, qualité de la langue) **35 points**
 - Dans cette catégorie, seuls le contenu et son organisation, tels que présentés par la concurrente ou le concurrent, doivent faire l'objet de l'évaluation des jurées/jurés.
 - On doit tenir compte de la fidélité au thème officiel, de l'introduction, de la logique et de la cohérence devant mener à une conclusion adéquate.
 - La rhétorique, les comparaisons, les métaphores, le choix des mots et des expressions, le dynamisme, les phrases descriptives sont également des critères importants.



CONCOURS D'ART ORATOIRE



Club Optimiste Vaudreuil-Dorion

3. L'élocution et la présentation (voix, timbre, volume, élocution, prononciation, gestes, sincérité, emphase) **35 points**

- La prestance et la présentation doivent être évaluées selon plusieurs critères.
- La qualité de la voix doit être évaluée en fonction de la tonalité, du ton et de la puissance. Le débit ne doit pas être ponctué d'hésitation ou d'arrêt. L'articulation et la prononciation sont les plus importants facteurs.
- La gestuelle doit être évaluée en fonction de la fréquence, de la nature et de l'efficacité. Le désir de persuasion doit être évident, toutefois, l'intensité doit être placée au bon endroit et être dynamique.

4. Qualité globale du discours (réaction suscitée, impression laissée, effet produit) **10 points**

PÉNALITÉS

1. Défaut d'énoncer le thème choisi : Déduction de 3 points

- Afin d'aider la chronométreuse ou le chronométreur à déclencher le chronomètre de façon uniforme pour toutes les concurrentes et tous les concurrents, ces derniers doivent annoncer le thème officiel au début de leur discours. La chronométreuse ou le chronométreur inflige une pénalité de 3 points si la concurrente ou le concurrent omet d'annoncer le thème officiel.

2. Omission d'identifier le matériel non original: Disqualification

- Toute citation ou oeuvre utilisées, protégées par un droit d'auteur/auteur, doit être identifiée verbalement. L'omission de le faire résultera en la disqualification de la concurrente ou du concurrent.

3. Usages d'accessoires, etc.: Disqualification

- L'utilisation d'accessoires, de téléprompteurs, ainsi que le port d'un costume ou de vêtements particuliers sont interdits. Ils entraînent la disqualification. Des notes et un lutrin peuvent être utilisés à la discrétion.

4. Pénalité pour la durée : Déduction de 1 point par 15 secondes en plus ou en moins du temps fixé.

- Le temps imparti est d'un minimum de 4 minutes et d'un maximum de 5 minutes. Les concurrentes ou concurrents dont la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps n'en seront pas avisés, mais ils seront pénalisés d'un point par tranche de quinze secondes en dessous ou au-dessus de la limite prescrite. Cette pénalité est déterminée.

5. Identification du concurrent : Déduction de 5 points

- Afin d'éviter tout préjudice et toute influence, aucune référence ne doit être faite permettant d'identifier l'élève, les parents, l'école, la collectivité, le club Optimiste parrain ou le district. Cela entraîne une déduction de 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification.

6. Incapacité de terminer le discours: Disqualification

- Chaque concurrente ou concurrent doit livrer son discours en entier. Un discours non achevé entraîne la disqualification